

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 30 MARS 2018**

**C.M.18.02**

Date de convocation : 23 mars 2018  
Date d'affichage : 23 mars 2018  
Compte-rendu succinct : 4 avril 2018

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 35  
Présents : 25  
Votants : 30

L'an deux mille dix-huit, le trente mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - MM. FROSSARD - BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MME BOURETTE - M. AUMARD – MMES IOSUB (A PARTIR DE 21H25) – SIMONOT (A PARTIR DE 21H25) – MM. MORENCY – FOURNIER - GUILLOU - EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - M. BENELHABIB – MME DENIS – M. MENDY - MME JANIAUD-VERGNAUD - MME QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. VIALADE – MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

**ETAIENT REPRESENTES** : MME CRISPIN (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) – MME IOSUB (POUVOIR M. FOURNIER JUSQU' A 21H25) - MME SIMONOT (POUVOIR M. EUDE JUSQU' A 21H25) - MME SANE (POUVOIR M. FROSSARD) – M. MOHAMED (POUVOIR MME EUDE) - MME MANDILE (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - M. DAMONT (POUVOIR M. BILLARD).

**ABSENTS** : M. BEKKOUCHE – MME MERLIN - MME SEGHIRI - M. BENARAB – MME PAUGAM.

**SECRETAIRE** : M. VERMOT

\*\*\*\*\*  
Monsieur LE LAY-FELZINE procède à l'installation de Madame Françoise PAUGAM, en tant que Conseillère Municipale. Compte-tenu de son absence, les points relatifs aux désignations dans les commissions sont retirés de l'ordre du jour.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE  
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 18.01.01 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CANALISATIONS GAZ.
- 18.01.02 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CANALISATIONS GAZ.
- 18.01.03 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 18.01.04 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 18.01.05 - CONVENTION DE LOCATION ET D'OCCUPATION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET L'ASSOCIATION UNION DES MUSULMANS DE TORCY 77 (UMT 77) - STRUCTURE PROVISoire SISE 16 BIS AVENUE DE LINGENFELD.
- 18.01.06 - CONVENTION AVEC TOOTAZIMUT - CLASSE DE DECOUVERTE 2018 - ECOLE BEAUREGARD ELEMENTAIRE.
- 18.01.07 - CONVENTION AVEC BEC DE JEU - CLASSE DE DECOUVERTE 2018 - ECOLE BEL AIR ELEMENTAIRE.
- 18.01.08 - CONVENTION AVEC TOOTAZIMUT - CLASSE DE DECOUVERTE 2018 - ECOLE CVE ELEMENTAIRE.
- 18.01.09 - CONVENTION AVEC UCPA DE TORCY - CLASSE DE DECOUVERTE 2018 - ECOLE JULIE DAUBIE ELEMENTAIRE.

- 18.01.11 - CONVENTION AVEC UCPA DE TORCY - CLASSE DE DECOUVERTE 2018 - ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE.
- 18.02.12 - MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE COMPENSATRICE DE LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE INSTITUTEE PAR LE DECRET N°201-1889 DU 30 DECEMBRE 2017.
- 18.02.13 - AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS CONCLU AVEC LE CABINET MARNE LA VALLEE ASSURANCES.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**18.02.01 - CONTRAT DE VILLE - APPEL A PROJETS 2018 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les actions de fonctionnement pour l'année 2017, présentées dans le cadre du Contrat de ville et de l'autoriser à solliciter toute subvention auprès de l'ensemble des partenaires signataires, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les conventions pièces s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

**18.02.02 - FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE TORCY - DEPENSES D'INVESTISSEMENT AYANT UN IMPACT DIRECT OU INDIRECT SUR LE TOURISME.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que ce fonds de concours finance des dépenses d'équipement, dont le montant total HT est de 649 974 € HT, ayant un impact direct ou indirect sur le tourisme à savoir :

- Travaux de réfection qualitative, mise en place d'un éclairage des allées, et amélioration de l'accessibilité du parc des droits de l'enfant,
- Création d'un espace fitness de plein air,
- Eclairage public du quartier du mail.

\*\*\*\*\*

**MISSIONS TRANSVERSALES**

**18.02.03 - DEMARCHE DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE DE LA VIE AU TRAVAIL - CHARTE D'ACCUEIL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la charte d'accueil de la Ville de Torcy. Celle-ci sera affichée au sein de tous les équipements municipaux de la Ville accueillant du public.

\*\*\*\*\*

**18.02.04 - TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE RESEAUX DE CHALEUR OU DE FROID URBAINS ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert à la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne de la compétence facultative « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ».

\*\*\*\*\*

**18.02.05 - AVIS SUR L'ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur les statuts de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

\*\*\*\*\*

**18.02.06 - RETROCESSION DES PRESTATIONS DEFENSE-INCENDIE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE A LA COMMUNE DE TORCY - AVIS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 14 DECEMBRE 2017.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées du 14 décembre 2017, relatifs à la restitution de compétences de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne à la Commune de Torcy, au titre de la Défense- Incendie, dont le transfert de charge est estimé à 37 749 €, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce montant sera rajouté à l'attribution de compensation.

\*\*\*\*\*

**18.02.07 - RETROCESSION DES PRESTATIONS TRANSPORTS SCOLAIRES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE A LA COMMUNE DE TORCY - AVIS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 18 JANVIER 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale Local d'Evaluation des charges transférées du 18 janvier 2018, relatifs à la restitution de compétences de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne à la Commune de Torcy, au titre des prestations de transports scolaires, dont le transfert de charge est estimé à :

- 35 987 €, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018.
- 71 974 €, à partir de 2019.

Ce montant sera rajouté à l'attribution de compensation.

\*\*\*\*\*

**18.02.08 – TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « HEBERGEMENT DE LA BOURSE DU TRAVAIL ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert à la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne de la compétence facultative en matière d'hébergement de la Bourse du Travail.

\*\*\*\*\*

CONTROLE DE GESTION

**18.02.09 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LA REALISATION D'UN ESPACE DE FITNESS EXTERIEUR, AVENUE DU PRESIDENT FRANÇOIS MITTERRAND.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réalisation d'un espace fitness extérieur Avenue du Président François Mitterrand à Torcy. Le montant estimatif des travaux s'élève à 51 124 € HT et qu'il convient de solliciter une subvention d'équipement sportif auprès du Conseil Régional d'Île de France.

\*\*\*\*\*

**18.02.10 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR LA REALISATION D'UN ESPACE DE FITNESS DE PLEIN AIR, AVENUE DU PRESIDENT FRANÇOIS MITTERRAND.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réalisation d'un espace fitness extérieur Avenue du Président François Mitterrand à Torcy. Le montant estimatif des travaux s'élève à 51 124 € HT et qu'il convient de solliciter une subvention d'équipement sportif auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

\*\*\*\*\*

**18.02.11 - MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE 2017 CONCERNANT LES UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des frais de scolarité pour l'année civile 2017 à 1 029.48 €. Ces frais de scolarité seront tarifés auprès des communes concernées par des enfants scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

\*\*\*\*\*

**18.02.12 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE- PHASE 4.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions et 24 voix pour), approuve le projet d'extension du système de vidéo-protection-phase 4 sur la commune de Torcy dont le montant est estimé à 32 590.00 € HT (maîtrise d'oeuvre comprise) et de solliciter une aide financière pour ce projet, auprès de la Préfecture de Seine et Marne, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

\*\*\*\*\*

**18.02.13 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION DANS LE CADRE DU « BOUCLIER DE SECURITE » - PHASE 4.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions et 24 voix pour), approuve le projet d'extension du système de vidéoprotection sur la commune de Torcy dont le montant est estimé à 30 340.00 € HT (hors maîtrise d'oeuvre) et de solliciter une subvention pour ce projet, au titre du « Bouclier de sécurité ».

\*\*\*\*\*

**18.02.14 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE TORCY AUX ABORDS DES COLLEGES DE L'ARCHE GUEDON, LOUIS ARAGON ET VICTOR SCHOELCHER - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE AU TITRE DU SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions et 24 voix pour), approuve le projet d'extension du système de vidéoprotection aux abords des collèges de l'Arche Guédon, Louis Aragon et Victor Schoelcher sur la commune de Torcy dont le montant est estimé à 94 660.00 € HT (hors maîtrise d'oeuvre) et de solliciter une subvention pour ce projet.

\*\*\*\*\*

**18.02.15 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUCHEES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de remise en état du parking et du chemin de halage sur la commune de Torcy dont le montant est estimé à 33 052.20 € HT et de solliciter une subvention pour ce projet, au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques.

\*\*\*\*\*

**18.02.16 - AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DU PARC DES DROITS DE L'ENFANT SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A LA CREATION D'ESPACES VERTS EN ILE-DE-FRANCE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'amélioration de l'accessibilité du parc des Droits de l'Enfant dont le montant est estimé à 348 850.32 € HT et de solliciter une subvention pour ce projet, au titre du soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France.

\*\*\*\*\*

ENFANCE

**18.02.17 - CONVENTION AVEC LES COLLEGES LOUIS ARAGON ET VICTOR SCHOELCHER RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR LORS DE LA PAUSE MERIDIENNE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les collèges Louis Aragon et Victor Schoelcher relatives à la mise à disposition d'un animateur lors de la pause méridienne.

\*\*\*\*\*

CULTURE

**18.02.18 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE » (OMAC).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à disposition provisoire d'un bureau situé au 1<sup>er</sup> étage Place des Rencontres, à côté de la médiathèque, du 15 mars jusqu'au 31 octobre 2018 au plus tard et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE » (OMAC).

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**18.02.19 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois comme suit :

- ➔ créer quatre postes d'adjoint d'animation
- ➔ transformer un poste d'adjoint d'animation en un poste d'animateur
- ➔ transformer un poste d'adjoint d'animation à temps complet en un poste d'adjoint d'animation à temps incomplet 80% (28 heures hebdo).

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES**

**18.02.20 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des contributions directes pour l'année 2018 à :

|                     |         |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 18,50 % |
| - Foncier bâti      | 27,08 % |
| - Foncier non bâti  | 80,81 % |

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES**

**18.02.21 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES CHAUFFERIES DES GROUPES SCOLAIRES G. BRASSENS, BEAUREGARD ET DU CVE RACCORDEES AU RESEAU DE GEOTHERMIE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention entre la société GEOVAL et la Commune de Torcy, relative à la mise à disposition de la Société Géoval des chaufferies des groupes scolaires Georges Brassens, Beauregard et du Centre de Vie Infantile.

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DE L'URBANISME**

**18.02.22 - RETROCESSION EPAMARNE / COMMUNE DE TORCY - ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 127 SITUÉE ANGLE RUE JEAN JAURES - RUE DE LA REPUBLIQUE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle située angle rue Jean Jaurès - rue de la République, référencée AB 127, pour une superficie d'environ 278 m<sup>2</sup>, constituant un espace d'usage public, et de la classer dans le domaine public communal. La Ville, en tant qu'acquéreur, prendra à sa charge les frais notariés.

\*\*\*\*\*

**18.02.23 - RETROCESSION EPAMARNE / COMMUNE DE TORCY - ACQUISITION DES PARCELLES AI 148 ET BH 63 SITUÉES AVENUE DE LINGENFELD ET RUE DE PARIS ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles situées avenue de Lingenfeld et rue de Paris, référencées AI 148 et BH 63, pour une superficie d'environ 647 m<sup>2</sup>, constituant un espace d'usage public, et de les classer dans le domaine public communal. La Ville, en tant qu'acquéreur, prendra à sa charge les frais notariés.

\*\*\*\*\*

**18.02.24 - RETROCESSION EPAMARNE / COMMUNE DE TORCY - ACQUISITION DES PARCELLES AE38-AE40-AE214-AE204-AE205-AE206-AE207-AE122-AE146 SITUÉES DANS LA ZAC CNT ET DANS L'ANCIENNE ZAC DES COTEAUX DE MAUBUÉE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à l'euro symbolique, les parcelles AE 38, AE 40, AE 214, AE 204, AE 205, AE 206, AE 207, AE 122 et AE 146 constituant des espaces d'usage public et de les classer dans le domaine public communal. La Ville, en tant qu'acquéreur, prendra à sa charge les frais notariés.

\*\*\*\*\*

**18.02.25 - RETROCESSION EPAMARNE / COMMUNE DE TORCY - ACQUISITION DES PARCELLES AL 150, AL 151, AL 208, AL 239, AN 133.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles AL 150, AL 151, AL 208, AL 239, AN 133, constituant un espace d'usage public, et de les classer dans le domaine public communal. La Ville, en tant qu'acquéreur, prendra à sa charge les frais notariés.

\*\*\*\*\*

**18.02.26 - RETROCESSION EPAMARNE / COMMUNE DE TORCY - ACQUISITION DES PARCELLES BK 594 ET BK 595 SITUÉES ANGLE AVENUE LOUIS ARAGON - ALLÉE ROGER COUDERC ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles situées angle avenue Louis Aragon - allée Roger Couderc, référencées BK 594 et BK 595, pour une superficie d'environ 17 m<sup>2</sup>, constituant un espace d'usage public, et de les classer dans le domaine public communal. La Ville, en tant qu'acquéreur, prendra à sa charge les frais notariés.

\*\*\*\*\*

**18.02.27 - SECTEUR 2 DE L'ARCHE GUÉDON - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PLAINE DU BEL AIR AUPRES D'OSICA.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à l'euro symbolique auprès d'OSICA des parcelles AC 8 et AC 80p d'une emprise d'environ 10 089 m<sup>2</sup>. La Ville, en tant qu'acquéreur, prendra à sa charge les frais notariés.

\*\*\*\*\*

**18.02.28 - DENOMINATION DES VOIES DE LA PHASE EST DE LA ZAC DES COTEAUX DE LA MARNE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les noms suivants :

- « rue Hespérie » pour la voirie en boucle qui desservira les logements de Pitch et de REI.
- « allée Millepertuis » pour l'allée piétonne qui reliera la rue de Chèvre à la coulée verte centrale, à l'arrière du futur centre d'incendie et de secours et de la résidence intergénérationnelle de la RUF.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35 le trente mars deux mille dix-huit.



**Le Maire**  
**Guillaume LE LAY-FELZINE**